

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 6 mai 2025, à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Vincent Jarry, Michèle Turcotte

SONT ABSENTS :

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Trois personnes sont présentes lors de la séance et six personnes participent à distance.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3) **RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**
- 4) **ADMINISTRATION**
 - a. Adoption du Règlement 2025-04 modifiant le règlement 2024-02 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection.
 - b. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - compensation de base aux municipalités.
 - c. Autoriser la directrice générale et greffière-trésorière d'agir comme responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec.
 - d. Dépôt du rapport du vérificateur et du rapport de la directrice-générale pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024.
- 5) **RESSOURCES HUMAINES**
 - a. Embauche de Mme Angéline Nsa Megne au poste temporaire de stagiaire en environnement.
- 6) **VOIRIE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
 - b. Acceptation de la soumission d'Entretien paysager Racicot Lachapelle pour l'entretien des espaces verts de la municipalité.
 - c. Acceptation d'une soumission pour effectuer l'étude géotechnique sommaire sur le Rang 1 en vue des travaux de réfection.
- 7) **URBANISME**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
 - b. Dépôt des procès-verbaux du CCU des réunions du 4 et du 25 avril 2025.

- c. Adoption du Règlement 2025-02 modifiant le règlement de zonage 2014-05.
- d. Adoption du Règlement 2025-03 modifiant le règlement 2008-04 relatif aux usages conditionnels.
- e. Autorisation pour l'émission d'un permis pour remplacer une fenêtre de la résidence par une porte et une galerie au 240, chemin du Lac Trouseurs.
- f. Nomination de Mme Charlene Boutin comme membre du comité consultatif en urbanisme (CCU).

8) ENVIRONNEMENT

- a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 25 mars 2025.
- c. Adoption du Règlement 2025-05 modifiant le règlement 2023-09 constituant le comité consultatif en environnement (CCE).

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.
- b. Signature de l'entente avec la municipalité d'Eastman au sujet des services à la communauté.
- c. Aide financière et crédit de taxes foncières en faveur de l'OBNL Territoires solidaires, nouveau propriétaire potentiel de l'église.

10) SÉCURITÉ CIVILE

- a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
- b. Avis de motion du Règlement 2025-06 amendant le règlement 2024-15 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2025-05-072 **Il est proposé par Jocelyn Basseur
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-04-057 doit être annulée et remplacée par la suivante :

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2025-05-073 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 1^{er} avril 2025 avec la modification ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

La mairesse fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

a. Adoption du Règlement 2025-04 modifiant le règlement 2024-02 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} avril 2025 et que le projet de ce règlement a été présenté lors de la même séance ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier le règlement 2024-02 afin de déléguer un pouvoir de dépense à l'inspecteur en environnement et à la chargée de projets ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture.

2025-05-074 **Il est proposé par Vincent Jarry appuyé par Alexandre Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le Règlement 2025-04 modifiant le règlement 2024-02 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection.

ADOPTÉE

b. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - compensation de base aux municipalités.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la mobilité durable a versé une compensation de 72 807 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales 1 et 2 et dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur externe de la Municipalité, la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c., présentera la reddition des comptes, au rapport financier annuel 2024.

2025-05-075 **Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Harry Bird et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton informe le ministère des Transports et de la mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales 1 et 2, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

c. Autoriser la directrice générale et greffière-trésorière d'agir comme responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre divers rapports et documents à Revenu Québec via sa plateforme électronique ;

2025-05-076 **Il est proposé par Harry Bird appuyé par Vincent Jarry et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE madame Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à :

- inscrire la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

d. Dépôt du rapport du vérificateur et du rapport de la directrice-générale pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024.

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, madame Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Elle dépose également le rapport sur la gestion contractuelle requis par l'article 938.1.2 du *Code municipal*.

5) RESSOURCES HUMAINES

- a. Embauche de Mme Angéline Nsa Megne au poste temporaire de stagiaire en environnement.**

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures pour le poste de stagiaire en environnement, dont les tâches incluront le mesurage des boues des installations sanitaires, a été effectué via le site du service des stages et placements de l'Université de Sherbrooke ainsi que de divers autres sites.

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été effectuées avec des candidats pour combler le poste et qu'on a retenu celle de madame Angéline Nsa Megne.

CONSIDÉRANT QUE madame Megne a accepté cette offre d'emploi le 10 avril 2025.

2025-05-077

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise et mandate la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'embauche de madame Angéline Nsa Megne à titre de stagiaire en environnement, pour un contrat temporaire à temps plein (32 heures par semaine) et à durée déterminée du 5 mai au 22 août 2025.

QUE ses conditions d'embauche soient celles convenues avec l'employeur.

ADOPTÉE

6) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Monsieur Alexandre Berger, conseiller municipal, présente le rapport du mois de la voirie.

b. Acceptation de la soumission de la part d'Entretien paysager Racicot Lachapelle pour l'entretien des espaces verts de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE municipalité a publié un appel d'offres de soumissions pour l'entretien de la pelouse pour l'été 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu trois soumissions, de la part des entreprises et aux prix suivants :

Entreprise	Prix
Gaillard Landscaping	40 563,18\$
Les Entreprises Antoine Lacasse inc.	5 403,83\$
Entretien paysager Racicot Lachapelle	4 599\$

2025-05-078

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission d'Entretien paysager Racicot Lachapelle pour l'entretien des espaces verts durant l'été 2025.

ADOPTÉE

c. Acceptation de la soumission de pour effectuer une étude géotechnique sommaire sur le Rang 1 en vue des travaux de réfection.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité plusieurs compagnies à soumissionner pour la préparation d'une étude géotechnique sommaire sur le Rang 1 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions de la part de compagnies et pour les prix suivants :

Entreprise	Prix (plus taxes)
Groupe GEOS	7 500\$
Solmatech	6 500\$

2025-05-079 **Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Vincent Jarry et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité accepte la soumission de Solmatech pour la préparation d'une étude géotechnique sur le Rang 1 pour le montant de 6 500 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

7) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme

Le rapport des permis émis au mois d'avril est présenté par monsieur Harry Bird, conseiller municipal et président du CCU.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Les procès-verbaux du comité consultatif en urbanisme du 4 et du 25 avril 2025 sont déposés par la directrice générale et greffière-trésorière.

c. Adoption du Règlement 2025-02 modifiant le règlement de zonage 2014-05.

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet du Règlement de zonage 2025-02 a été adopté lors de la séance du conseil du 1^{er} avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public aux personnes ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le 2^e projet de règlement a été publié le 8 avril 2025 et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue avant le délai prévu par la loi ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2025-05-080 **Il est proposé par Harry Bird appuyé par Vincent Jarry et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le Règlement 2025-02 modifiant le règlement de zonage 2014-05.

ADOPTÉE

d. Adoption du Règlement 2025-03 modifiant le règlement 2008-04 relatif aux usages conditionnels.

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet du Règlement 2025-03 a été adopté lors de la séance du conseil du 1^{er} avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public aux personnes ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le 2^e projet de règlement a été publié le 8 avril 2025 et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue avant le délai prévu par la loi ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2025-05-081

Il est proposé par Jocelyn Brasseur appuyé par Vincent Jarry et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le Règlement 2025-03 modifiant le règlement 2008-04 relatif aux usages conditionnels.

ADOPTÉE

e. Autorisation pour l'émission d'un permis pour remplacer une fenêtre de la résidence par une porte et une galerie au 240, chemin du Lac Trousters.

Adresse : 240, chemin du Lac Trousters

Lot : 5 192 220

Zone : VIL-4

Nature de la demande : Remplacer une fenêtre de la résidence par une porte et une galerie.

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement PIIA-1;

CONSIDÉRANT QUE la résidence ne comporte pas un style architectural de type patrimoniale ;

CONSIDÉRANT QUE la transformation ne se situe pas du côté lac ;

CONSIDÉRANT QUE la transformation n'a pas d'impact sur le couvert végétal ;

CONSIDÉRANT QUE la transformation améliore la façade du bâtiment donnant sur le chemin du Lac Trousters.

2025-05-082

Il est proposé par Harry Bird appuyé par Jocelyn Brasseur et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis pour le remplacement d'une fenêtre par une porte simple en acier avec fenestration et l'ajout d'une galerie sous celle-ci. Ces modifications sont portées à la façade donnant sur le chemin du Lac Trousters.

ADOPTÉE

f. Nomination de Mme Charlene Boutin comme membre du comité consultatif en urbanisme (CCU).

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2023-10 concernant la constitution du Comité consultatif en urbanisme (CCU) stipule, à l'article 9, que le Comité consultatif en urbanisme est composé de neuf membres ;

CONSIDÉRANT la fin du mandat de monsieur Daniel Laflamme en juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de nouveaux membres du CCU s'effectue par résolution du Conseil municipal ;

2025-05-083

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil nomme madame Charlene Boutin comme membre du Comité consultatif en urbanisme à partir du 1^{er} juin 2025.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable en environnement, présente le rapport du mois.

b. Dépôt du procès-verbal du CCE

Le rapport du comité consultatif en environnement du 25 mars 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

c. Adoption du Règlement 2025-05 modifiant le règlement 2023-09 constituant le comité consultatif en environnement (CCE).

CONSIDÉRANT QUE le projet du Règlement 2025-05 a été déposé lors de la séance du conseil du 1^{er} avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce règlement est de modifier le règlement de constitution du CCE, afin de rajouter le poste d'observateur et de fixer le nombre de séances annuelles du comité ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2025-05-084

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le règlement 2025-05 modifiant le règlement 2023-09 constituant le comité consultatif en environnement (CCE).

ADOPTÉE

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture

Monsieur Harry Bird, conseiller responsable des loisirs et de la culture, présente le rapport du mois.

b. Signature de l'entente avec la municipalité d'Eastman au sujet des services à la communauté.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Eastman organise des événements uniques sur son territoire qui peuvent accueillir des citoyens externes à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'elle accueille un camp de jour estival, administré par un tiers, et que celui-ci peut accueillir des enfants résidant dans d'autres municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'Eastman organise une ligue de soccer locale municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton veut offrir à ses citoyens la possibilité de participer à ces activités;

2025-05-085

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton paie une contribution annuelle de 2,50\$ par résident, soit 2 230\$ pour l'année 2025, afin de permettre à ses citoyens de participer aux activités d'Eastman, de s'inscrire au soccer en payant le même tarif que les résidents d'Eastman, et de pouvoir s'inscrire au camp de jour ;

QUE la municipalité assume la responsabilité du paiement des salaires des accompagnateurs des enfants ayant des besoins particuliers qui participent au camp de jour d'Eastman, déduction faite des aides financières reçues par Eastman pour l'embauche de ces accompagnateurs ;

QUE la mairesse, madame Michèle Turcotte et la directrice générale et greffière trésorière, madame Cristina Chiurtu, signent une entente dans ce sens avec la municipalité d'Eastman pour une durée d'un an, renouvelable pour un maximum de quatre ans.

ADOPTÉE

c. Aide financière et crédit de taxes foncières en faveur de l'OBNL Territoires solidaires, nouveau propriétaire potentiel de l'église.

Monsieur Vincent Jarry déclare son intérêt dans son dossier et s'abstient du vote.

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL Cœur de St-Étienne a dû arrêter son projet d'achat et de requalification de l'église du village;

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL Territoires solidaires veut reprendre ce projet et qu'il a fait une offre d'achat à la Fabrique pour l'église ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait budgété un montant de 10 000\$ pour l'année 2025 afin de soutenir financièrement l'OBNL Cœur de St-Étienne dans ses démarches de requalification ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel organisme impliqué dans ce processus a fait une demande d'appui à la municipalité, pour obtenir un montant de 12 500\$ pour l'année 2025, qui couvrirait une partie des frais d'entretien et d'autres frais de fonctionnement de l'église;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder une aide dans ses champs de compétence ;

2025-05-086

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers**

QUE si Territoires solidaires devient propriétaire de l'église de St-Étienne-de-Bolton, la municipalité de SEDB s'engage à :

- Faire un don de 12 500\$ pour l'année 2025, dont 10 000\$ provient du budget réservé pour Cœur de St-Étienne et 2 500\$ sera pris du surplus accumulé non-affecté ;
- Budgéter un montant annuel de 12 500\$ pour les années 2026 à 2028 lequel serait donné à Territoires solidaires sur présentation des factures et de l'avancement des travaux de requalification de l'église ;
- Accorder à l'OBNL un crédit de taxes foncières perpétuel, à partir de la date d'achat de l'église.
- Effectuer un don équivalent aux droits de mutation encourus à la suite de l'achat de l'église.

ADOPTÉE

10) SÉCURITÉ CIVILE

a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile, présente le rapport du mois.

b. Avis de motion du Règlement 2025-06 amendant le règlement 2024-15 concernant la sécurité, la paix et l'ordre

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et Saint-Benoît-du-Lac, toutes desservies par la

Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender le présent règlement sans concertation de l'ensemble;

ATTENDU QU'il y a lieu d'arrimer la date d'entrée en vigueur des règlements uniformisés des municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog afin d'harmoniser l'application de la réglementation par les agents et les cours municipales;

Le Règlement 2024-15 est modifié en abrogeant le paragraphe 4 de l'article 11 et en ajoutant l'article suivant à la suite de l'article 11 :

« ARTICLE 11.1 ARME À FEU, ARC ET ARBALÈTE

Nul ne peut se trouver dans un endroit public, avec une arme à feu, un arc ou une arbalète hors de son étui sans excuse raisonnable.

L'autodéfense ne constitue pas une excuse raisonnable.

AVIS DE MOTION est donnée par la mairesse Michèle Turcotte qu'à une séance prochaine du conseil le Règlement 2025-06 amendant le règlement 2024-15 concernant la sécurité, la paix et l'ordre sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement est déposée par la mairesse.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n'a été effectuée.

Liste des comptes à payer au 6 mai 2025

Fournisseur	Description	Montant
9245-0600 Québec Inc.	Concassés - Installation de la station de lavage	1 139,30 \$
9416-9315 QUÉBEC INC./ENTREPRISE NPL	Remplacement glissières coin Bolton-Centre et 1er Rang	2 474,26 \$
AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS fédérales - Avril 2025	4 551,49 \$
ALARME TOP SÉCURITÉ	Liaison internet annuelle	209,04 \$
AUDET DOMINIQUE	Remboursement frais non-résident camp (2 enfants)	34,00 \$
BELL MOBILITÉ INC.	Cellulaires - Avril 2025	184,68 \$
BELL MOBILITÉ INC.	Cellulaires - Mai 2025	184,68 \$
Boutin-Racicot Charlène	Remboursement 50% produits hygiéniques réutilisables	17,50 \$
CAIN LAMARRE	Services rendus le 7 mars 2025	432,59 \$
CIRCUIT DES ARTS MEMPHRÉMAGOG	Commanditaire Bronze 2025	250,00 \$
CLIMATISATION ROGER DEMERS INC.	Réparation de la thermopompe	3 552,73 \$
CNESST	Santé et sécurité - Solde à payer mars 2025	92,67 \$
COGECO CONNEXION INC.	Internet - Avril 2025	114,92 \$
COGECO CONNEXION INC.	Internet - Mai 2025	114,92 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - 1er mai au 1er juin 2025	222,48 \$
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Projet 25050 - Chalet du parc - Honoraires	2 759,40 \$
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Projet 25049-C - Travaux sur le 1er Rang	1 146,88 \$
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Projet 25050 - Chalet du parc - plans et devis	17 706,15 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Avril 2025	2 189,61 \$
Desjardins Sécurité Financière (RVER)	RVER - Période finissant 29 mars 2025	1 441,70 \$

Desjardins Sécurité Financière (RVER)	RVER - Période finissant 12 avril 2025	1 697,68 \$
DRAPEAUX ET BANNIÈRES L'ÉTENDARD INC.	Commande drapeaux Municipalité et Québec	885,44 \$
ENVIRO5	Vidanges de fosses septiques (5)	1 492,38 \$
ESPACE VITAL ARCHITECTURE INC.	Révision du concept-Plan chalet du parc	6 171,86 \$
EXCAVATION ANDRÉ VINCENT	Travaux pour installation station de lavage	4 085,35 \$
EXCAVATION ANDRÉ VINCENT	Heures camion pour compost	310,43 \$
FONDS DES BIENS ET DES SERVICES	MAJ-Normes ouvrages routiers Tome V-signalisation	63,50 \$
GAZ PROPANE RAINVILLE	Gaz propane	110,38 \$
Global Payments	Frais pour terminal Interac - Avril 2025	50,75 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - Mars 2025	305,97 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - Avril 2025	306,74 \$
INFORMATIQUE ASR	Plan téléphonie - Du 6 avril au 5 mai 2025	393,22 \$
INFORMATIQUE ASR	Livraison portable - Installation disques durs serveur	171,03 \$
INFORMATIQUE ASR	Soutien technique - Connexion du système alarme réseau	97,73 \$
INFORMATIQUE ASR	Logiciel antivirus portable	51,68 \$
INFORMATIQUE ASR	Firewall - frais location 17 avril au 16 mai 2025	126,42 \$
INFORMATIQUE ASR	Support administrateur 2e niveau	48,87 \$
LE MECANO DU VILLAGE	Changement de pneu et d'huile	187,71 \$
LES ENTREPRISES ALJER INC.	6/6 - Déneigement - Avril 2025	53 161,43 \$
LES SERVICES EXP INC.	Plan de signalisation et réaménagement intersection	8 278,20 \$
LES SERVICES EXP INC.	Ponceaux-Bolton Centre	500,14 \$
LETTRAGE DE L'ESTRIE	20 pancartes - Fermeture sentier dégel	103,48 \$
LETTRAGE DE L'ESTRIE	Numéro civique (12)	527,74 \$
MÉGABURO INC.	Fournitures de bureau	601,57 \$
MÉGABURO INC.	Lecture de compteur	1 234,88 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Projets spéciaux	2 282,50 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibratron Mai 2025	910,00 \$
OZERO SOLUTIONS	Station de lavage mobile - Lac Libby 25% facture	8 159,59 \$
RAPPEL	Devis technique pour règlement municipal	331,13 \$
REVENU QUÉBEC	DAS provinciales - Avril 2025	11 944,35 \$
RICOVA SERVICES INC.	Ceuillette et transport-Déchets et compost-Février 2025	5 240,09 \$
RICOVA SERVICES INC.	Ceuillette et transport-Déchets et compost-Mars 2025	5 240,09 \$
SANIVAC	Location toilette chimique - Chalet du parc	666,86 \$
SERVICE CONSEIL EN URBANISME	Consultations diverses en urbanisme	2 561,07 \$
SPA DES CANTONS	Traitement de plainte	600,00 \$
STECOR INC.	Versement 5/5 - Déneigement - Tour/Versant/Escarpement	3 058,34 \$
TEN EYCK JENNIFER	Remboursement frais non-résident pour camp de jour	150,00 \$
VILLAGE DES MÉTIERS D'ART SEDB	Aide pour conception site web - Réso 2024-11-236	546,13 \$
VILLE DE WATERLOO	Refacturation immobilisations Cour municipale	454,09 \$
VINCENT-RACICOT EMMANUELLE	Remboursement frais non-résidents (3 enfants)	138,00 \$
ZONE-ÉCO	Traitement des matières organiques et résidentielles	2 494,20 \$
		164 350,98 \$

2025-05-087

Il est proposé par Jocelyn Brousseau appuyé par Alexandre Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes payés et à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

12) PÉRIODE DE QUESTIONS

13) LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-05-088

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20h10, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Michèle Turcotte
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

PROJET